

Le « Procès du transhumanisme »

Quand la justice défend l'acceptabilité de la déshumanisation

Le 22 juin 2017 se tenait un étrange procès au Palais de Justice de Paris. Faussement intitulé « Le procès du transhumanisme », il ne jugeait pas le transhumanisme, mais un fait divers futuriste. La mauvaise foi était annoncée dès le titre. Aussi ne fûmes-nous guère surpris par ce procès-fiction visant, sous le masque de la prospective juridique et du débat contradictoire, à acclimater l'opinion à l'idéologie transhumaniste. Quand le droit devient un outil d'enregistrement du fait accompli, à la remorque de l'air du temps technologique. Témoignage.

L'équipe d'avocats, de magistrats et de professeurs de droit qui ont monté l'opération se présentent comme « *passionnés par l'innovation et fondamentalement soucieux du respect de l'intégrité et de la dignité humaine* ». Ils ont « *imaginé un scénario où le transhumanisme est devenu réalité. En 2037, les hommes "s'augmentent" tant pour améliorer leurs capacités que leurs conditions de vie. Un gouvernement pro-transhumanisme est au pouvoir en France.* »¹

Policiers et « citoyens vigilants » de ce scénario se font greffer une « e-cornée » intégrant des technologies de géolocalisation et de guidage, de vidéo, d'identification et de « réalité augmentée ». Ce système « SuperVision » les connecte au ministère de l'Intérieur. Le procès ne juge pas du bien-fondé de cette hybridation homme-machine. Il instruit le cas de « bio-conservateurs » ayant piraté ces e-cornées et dont le virus a rendu aveugles certains cyborgs. On voit la manipulation, et on peut annoncer le résultat du vote public avant le début de la mascarade : favorable aux « victimes ». Entourloupe qui devient, après *augmentation* par l'Association française transhumaniste : « Procès du transhumanisme : le public unanimement favorable aux transhumanistes² ». Méfiez-vous des gens qui vous promettent toujours plus.

Au prétexte de « *mieux appréhender le rôle de la justice dans la transition entre le présent et le futur* », ce spectacle monté par des juristes vise à accréditer « l'inéluctable » marche du progrès technologique. A regarder de plus près les références du cabinet Haas, l'organisateur, on comprend qu'il s'agit surtout de faire la promotion d'avocats spécialistes du monde-machine. Vous avez besoin de conseils en e-commerce, e-santé, e-réputation ? Vous montez une *start up* ou une *marketplace* et vous souhaitez un accompagnement juridique ? Vous faites du *business* dans les objets connectés et cherchez des solutions en matière de géolocalisation, de responsabilité ou de sécurité ? Le cabinet Haas, expert en digital depuis 20 ans, est votre interlocuteur. Et puisque le « monde bouge », le cabinet s'adapte. « *S'ils posent des questions éthiques complexes, les enjeux du transhumanisme, dont l'un des visages peut être la manipulation génétique, ne permettent donc pas de*

¹ Plaquette de présentation du « Procès du transhumanisme », 22 juin 2017, Palais de Justice – Cour d'Appel de Paris.

² <https://transhumanistes.com/proces-transhumanisme/>

position "pour ou contre", de solutions "en termes binaires" (...) C'est au droit de poser les limites de l'acceptable. [NdA : Et comme cela tombe bien] Expert depuis plus de vingt ans dans les NTIC et l'e-santé, le Cabinet Haas s'engage dans le procès du transhumanisme et est à votre disposition pour vous conseiller dans ces domaines³ », racolent Gérard Haas et Lætitia Levasseur dans leur présentation de l'événement.

Bref, une opération de marketing sponsorisée par le Palais de justice de Paris, qui offre gracieusement ses locaux. En ferait-il autant si les Chimpanzés du futur organisaient un procès contre les *transhumanistes*, pour « action concertée en vue d'une entreprise génocidaire » ?

Une mascarade officielle

La scène se passe donc au Palais de Justice de Paris, dans le cadre de l'auguste Cour d'appel, par un caniculaire jour de juin.

Les employés du cabinet Haas Avocats nous accueillent avec leur plaquette de présentation. Celle-ci est illustrée d'une balance de la Justice soupesant deux *smartphones*, l'un pour la cybersécurité (logo cadenas) l'autre pour la connexion numérique (logo puces et réseaux). Le texte en vis-à-vis annonce le programme : « *Conseiller et défendre la confiance dans l'économie numérique* ». Mais encore : « *Donner des solutions efficaces et concrètes tant dans l'industrie, l'informatique et le numérique que dans le commerce et l'e-commerce (e-marketing, plateformes et marketplace), l'immobilier, la banque et les assurances, les médias et la publicité, le sport et la santé, ou encore l'environnement...* » ... L'environnement a bien besoin des conseils juridiques d'avocats connectés.

Sur tous les supports de communication du procès figure le logo de « Humanity + », ex-World Transhumanist Association, organisation internationale prônant l'usage des nanotechnologies, du génie génétique et de l'intelligence artificielle pour élargir les capacités mentales et physiques (y compris reproductives) au-delà des limites humaines biologiques actuelles⁴. Voilà des magistrats et avocats qui ont une conception améliorée de l'impartialité.

Le procès se tient en présence du docteur Laurent Alexandre, chantre français du transhumanisme se rêvant en Alpha Plus, tout en fureur doucereuse et prophéties technophiles. Alpha Alexandre est appelé à témoigner par Gérard Haas, avocat de la partie civile - les cyborgs piratés. Dans le public, de nombreux partisans de l'« homme augmenté », joyeux et modernes, dont Didier Cœurnelle⁵, juriste belge et vice-président de l'Association française transhumaniste, prônant un transhumanisme de gauche, progressiste, solidaire et inoffensif, bref un transhumanisme qui n'existe pas.

³ www.proces-du-transhumanisme.com

⁴ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Humanity%2B>

⁵ Un juste rappel du personnage par PMO dans le *Manifeste des chimpanzés du futur* : « Ceux qui refusent l'amortalité n'aiment pas la vie, martèle Didier Cœurnelle, vice-président renfrogné de l'Association française transhumaniste, dont l'amour de la vie n'éclate pas au premier abord. » Bien au contraire : « Possédés par leur quête d'augmentation et de longévité, les inhumains gâchent le seul temps qui leur est donné de vivre. Le philosophe le leur a pourtant bien dit : le désir illusoire d'une vie illimitée les détourne de la pleine présence au monde réel. » p. 108-109.

Le spectacle nous est présenté comme « *un faux procès mais avec de vrais magistrats, de vrais avocats* ». Faux procès avec de vraies règles. Catherine Champrenault, procureur général près la Cour d'appel de Paris, préside, expliquant que « *la justice doit anticiper les évolutions possibles ou probables* » et que « *ce procès fictif a semblé intéressant au Parquet général* », associé à trois cabinets d'avocats, l'École Nationale de la Magistrature, l'Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne et les éditions juridiques Dalloz. Que le gratin de la justice apporte sa caution à une telle opération d'acceptabilité est une première à notre connaissance. Signe que le transhumanisme poursuit son infusion dans toutes les sphères du pouvoir. « *En 2017, on connaît déjà les bienfaits de la transplantation électronique... En 2039, de l'homme réparé à l'homme augmenté, peut-être est-on allé trop loin ?* » demande benoîtement la procureur.

Rappelant le fond de l'affaire (le piratage du système « SuperVision » par des « bio-résistants »), la présidente évoque le plus naturellement du monde une « *santé physique et morale optimisée en 2037* » et « *l'implantation d'e-cornées sur des policiers augmentés et des citoyens vigilants* » dans le cadre d'une « *loi de transhumanisation des forces de l'ordre* » qui « *permet d'apporter des indices numériques utiles aux enquêtes* ». « *La police peut prendre le contrôle de l'œil bionique* » permettant ainsi des « *taux d'élucidation impressionnants* ». On a hâte d'y être.

Le 7 octobre 2037 a eu lieu une attaque informatique entraînant des lésions graves chez les humains augmentés « *en raison de la connexion entre l'e-cornée et l'artère de la rétine* ». Cette tentative de piratage massif, décrite comme un échec, a débouché sur « *une catastrophe humaine* ».

Un faux journal télévisé expose l'affaire. L'attaque du réseau de e-cornées par Mark Tribun, informaticien hors-pair et bio-résistant opposé à l'augmentation, a provoqué « *une désactivation douloureuse pour les porteurs* ». Cyrus Dini, l'une des victimes souffrant d'hallucinations, témoigne : « *Le hacking a endommagé ma vue et mon intégrité physique... J'ai dû arrêter mon travail... je perds un peu le son et l'image* ».

A la question « *touchez-vous une indemnité en G-Coins (Google Coins) ?* », des sourires et ricanements sont perceptibles au sein de la communauté judiciaire, comme si la domination future de cette entreprise de la Silicon Valley était acquise.

La victime répond : « *Très peu... J'attends la condamnation de ces bio-meurtriers !* »

Les cinq mis en examen sont présentés par la Cour comme de « *jeunes contestataires, idéalistes et doués en informatique* » assumant « *ce qu'ils appellent un dommage collatéral* ».

La parole est donnée aux parties civiles, puis au ministère public, enfin à la défense.

Un ton prophétique

Gilbert Haas, avocat de la partie civile définie comme « *bio-progressiste* » commence. Il foudroie la salle d'une lapalissade irréfutable : « *Ils n'ont appris que du passé mais sont aveugles du futur* ». Et d'asséner : « *Il n'y a pas de fatalité à devenir le chimpanzé du futur* », avant d'appeler Alpha Alexandre à témoigner.

Selon le docteur Alexandre, « *le droit évolue à son rythme, qui n'est pas celui de la technologie* ». Il veut souligner « *le décalage entre le droit théorique et le droit positif* » et prend l'exemple d'Elon Musk, patron transhumaniste de Space X et de Tesla, évoquant avec emphase la création de sa société Neuralink en avril 2017, spécialisée dans les implants neuronaux : formidable invention pour « *augmenter le QI et les capacités cognitives* » notamment « *pour les enfants* ».

Alpha Alexandre nous sert sa vieille techno-soupe : « *Interdire les technologies d'augmentation voudrait dire créer un déséquilibre entre nos enfants et ceux de Californie ou d'Asie* ». Autant tous foncer dans le mur et accélérer. Toujours la rhétorique du retard : nous allons nous faire dépasser / c'est inéluctable / donc augmentons et perfectionnons toujours plus la technologie sans réfléchir aux conséquences.

Puis nous avons droit à une révélation : « *Le refus bio-conservateur de la neuro-augmentation conduit à la mort de la démocratie* ». Charabia qui signifie : la tyrannie technologique est la politique de notre temps. Nous sommes bien d'accord.

« *Les grands plate-formistes ont aujourd'hui le vrai pouvoir... Nous devons intégrer le nouvel état du monde...* ». Revoilà le registre de l'inéluctable : adaptez-vous ou disparaïssez. Et c'est cet arrogant *augmenté* qui nous donne des leçons de démocratie.

« *Notre pays est en train de devenir une Venise à l'ère des nouvelles technologies !* » Puis encore un couplet sur la belle réussite d'Elon Musk avec la naissance, « *le 21 avril 2017 de Neuralink, la PREMIÈRE société au MONDE d'augmentation CÉRÉBRALE !* ». A vous décorner un bœuf. Quelqu'un aurait-il piraté les implants cochléaires d'Alexandre ?

« *Les transhumanistes grâce aux NBIC vont avoir une espérance de vie plus longue et plus de pouvoir... Cela conduit machinalement à ce qu'ils deviennent majoritaires par rapport à nous qui n'avons pas été augmentés* ». Et chez les Alpha Plus, on se soumet à la loi du plus fort. *If you can't beat them, join them.*

« *Les frontières morales que nous croyons intangibles sont extrêmement mouvantes...* » Et là, l'argument-massue : l'expérience passée de « *lobotomies aux Etats-Unis pour des jeunes hommes qui se masturbaient trop !* ». Voilà qui justifie pour l'éternité le flottement des frontières morales : on peut donc implanter des enfants. En avant, cavalerie onaniste de la neuro-augmentation !

Suggestion implicite : on calmait les enfants à coup de massue, puis de ceinture, maintenant qu'on les gave de Ritaline et d'écrans, autant les augmenter avec des interfaces neuronales. Et puis c'est un pas en avant pour la médecine préventive personnalisée, vous n'y connaissez rien ! Marchons vers le gouffre, il y a du business à faire au passage.

Alpha Alexandre nous exhorte ensuite à « *ne pas avoir une lecture trop rigide... cela nous empêche de réfléchir à un futur où nous acceptons la technologie* ». C'est bien ce qu'il nous semblait.

Bienvenue dans la jungle synthétique : « *Vivre dans ce zoo des intelligences est un exercice compliqué mais fondateur de notre futur* » - puis il temporise : « *les interrogations sont légitimes mais il ne faut pas rester dans une vision étriquée* ». Comprenez, vos réserves et vos questions sont légitimes, mais technocritiques ou pas, il vous faudra accepter ce futur qui s'ouvre à vous.

La présidente pose une question ironique sur l'apparence de Laurent Alexandre : « à 79 ans⁶, vous êtes plutôt en grande forme... ? » Alpha éructe : « Je ne suis qu'un misérable crapaud par rapport aux nouvelles formes d'intelligences !!! » (entendez bien les points d'exclamation) Tout le monde n'est pas admis au zoo d'Alpha Alexandre. Les amis des batraciens apprécieront.

L'avocat Gérard Haas reprend la parole pour nous asséner son discours libertarien. Ayant jeté l'anathème sur « une lutte fantasmée, parodiée », il parle de « droit à l'autodétermination... plus qu'un droit individuel cela s'inscrit dans une évolution... repousser la vieillesse, la maladie... » Encore un détour par la case « santé », comme si avancer vers un monde de plus en plus artificiel faisait partie de notre évolution. « Ces hackers défendent une vision biocentrée ! ». C'est mieux quand c'est nécrocentré ?

Une technophilie débordante

C'est au tour d'un ministère public ouvertement technophile de s'adresser à la Cour. Il n'est « pas la voix d'une partie mais représente la société ». Merci de le rappeler, on en doutait. « Comme le disait Laurent Alexandre... nous vivons dans un zoo, dans une grande confusion, une société fragmentée, au bord de l'implosion ».

« Pourquoi refuser les bienfaits de la science... on en a la possibilité... pourquoi refuser cette technologie ? » On comprend les logos de Humanity + sur le programme.

« Dépasser la norme ne crée-t-il pas une nouvelle norme ?, finasse le juriste. Les bio-conservateurs vous diront : caprice de riches, dictature de l'entreprise pour être plus performant, dictature de l'État qui choisit qui l'on augmente, à qui l'on donne des superpouvoirs... C'est déjà le cas avec le soldat augmenté, les drones, l'exosquelette, les implants pour se défendre contre des attaques neurotoxiques... C'est un discours d'échec car depuis longtemps l'élève a dépassé le maître : l'anthropotechnie chère à la Silicon Valley... Quand les bio-résistants crient aujourd'hui d'arrêter, est-ce qu'ils ne se réveillent pas un peu tard ? Cela fait des années que l'homme naturel a glissé dans les délices de la technologie. »

Vivement le remplacement des juristes par les algorithmes, plus efficaces et moins coûteux pour valider la politique du fait accompli. Quant aux humains de 2018, comprennent-ils pourquoi il faut s'opposer maintenant aux transhumanistes ? Les beaux esprits qui nous expliquent qu'« on n'en est pas là » nous informeront dans 20 ans que « ça va sans dire », que « c'est déjà le cas », comme ce magistrat qui se croit supérieur d'être si bien de son temps.

Le ministère public ne dissimule ni sa technofolie, ni son utilitarisme : « Le smartphone est devenu notre meilleur ami... c'est facile, c'est sympathique, c'est tellement agréable. » Et de nous vendre l'aspect pratique des puces (« pour éviter ces vieilles clés, ces pass... »), l'esprit des start-up, la « fête de la puce » en 2017.

Après ce discours enthousiaste, on se demande pourquoi émettre une « recommandation pour saisir dans les plus brefs délais la commission bioéthique » afin de déterminer « quelles faillites, quelles insuffisances [affectent] l'analyse des risques ». « Un principe de précaution doit être réactivé. » C'est à cela qu'on détecte les malversations techno-scientistes : elles sont affublées de leur commission bioéthique chargée d'enfumer les foules et de neutraliser

⁶ Nous sommes fictivement en 2039 et Laurent Alexandre est né en 1960.

les contestations. On ne compte d'ailleurs plus les « bioéthiciens » parmi les transhumanistes (James Hughes, Julian Savulescu, Allen Buchanan). C'est dire leur *biocompatibilité*.

Voici Myriam Quémener, magistrat et docteur en droit : « *Un vertige numérique s'est abattu sur notre législation* » mais pas question de faire un pas de côté, un temps d'arrêt réflexif. « *C'est une catastrophe technologique et une catastrophe humaine qui a frappé ces humains augmentés... Je qualifie les bio-résistants de ringards !... Les faits en eux-mêmes sont clairs... Il ne s'agit pas d'une atteinte aux biens mais d'une atteinte aux personnes* ». Mais des personnes ayant décidé de s'automatiser. De se réifier, et de dépendre du bon fonctionnement de prothèses fabriquées, implantées, mises à jour par leurs concepteurs et vendeurs. Il fallait bien un procès fictif pour entendre des magistrats défendre l'aliénation.

Après un discours nébuleux sur les systèmes de traitement automatisé des données, l'accusation demande de retenir la « *violence commise avec usage d'un moyen numérique* ». « *Ce sont des sujets de droit, ce ne sont pas des hommes virtuels, c'est un mélange d'ancien et de moderne* ». Après le principe de précaution vient la nécessité d'un « *cybercode* ».

Le troisième membre de l'accusation, Jean-Baptiste Crabières, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Chartres, prévient : « *Le droit va vous demander de frapper !* ». La sanction semble sortie d'un roman de Philip K. Dick : privation numérique et incarcération par le biais d'« interfaces neuronales directes ». Ces juristes sont fascinés par le technofascisme.

Nous apprenons que la privation numérique est « *une mort ou infirmité numérique* » et que lors de l'incarcération par interfaces neuronales directes, « *on fait porter le casque à la personne et vous prenez le contrôle de son esprit* ».

« *Tandis que le risque de récidive disparaît... le détenu redevient un citoyen productif* ».

L'heure est aux réquisitions. Les peines requises vont jusqu'à 12 ans de réclusion criminelle par interface neuronale et 8 ans de privation numérique totale (avec respectivement 4 ans de simulation et 4 ans de réinsertion). Pour le principal accusé, Mark Tribun, « *l'algorithme du ministère de la Justice estime un taux de récidive de 92 %* », annonce le ministère public. Cette justice prédictive, non rendue par des humains mais par des « intelligences artificielles » et des logiciels statistiques, n'est pas une vue de l'esprit. La ville anglaise de Dunham utilise déjà « Hart », un algorithme, pour décider de la remise en liberté d'un suspect selon son « *risque de récidive* »⁷. Le futur commence aujourd'hui.

Une dépolitisation des rapports de force

C'est au tour des avocats de la défense. Catherine Millet-Ursin (du cabinet Froment-Briens) : « *J'ai le droit de refuser, au titre de mon intégrité corporelle, mon augmentation mais cela pose un vrai souci... cela va me discriminer* ». « *De fait, ceux qui refusent deviendront une minorité nationale* ». Plutôt une « sous-espèce », comme disent les transhumanistes, qui ne dissimulent pas leur projet de scission au sein de l'humanité, entre « augmentés » et « inférieurs ».

⁷ www.huffingtonpost.fr/2017/05/11

Jean-Gabriel Ganascia⁸ est appelé par la défense. En tant que « scientifique spécialiste de l'IA, j'en connais les potentialités et aussi les limites », dit-il. Selon lui, « il faut alerter sur les méfaits des mouvements transhumanistes », qu'il qualifie de « mouvements idéologiques pernicieux ». « Ce qui fait le propre de l'homme, c'est sa liberté et son autonomie. Le transhumanisme porte atteinte à la liberté et à l'autonomie du sujet ».

« Les États, pour des raisons regrettables, liés à l'empire des grandes sociétés numériques, démissionnent » et « le piratage est une façon d'alerter l'opinion publique ». Jean-Gabriel Ganascia devrait « pirater » plus souvent le comité d'éthique du CNRS qu'il préside, s'il croit vraiment aux « potentialités » de l'intelligence artificielle.

« Ce que veulent les transhumanistes, c'est transformer les femmes et les hommes en êtres hybrides mi-hommes mi-machines. Il ne s'agit pas de nier les avantages des lunettes, des prothèses... certains de ces dispositifs visent à réparer des fonctions défailantes. Avec l'écornée, la dialectique entre la réparation et l'augmentation soulève un doute, qui devient abyssal. »

En ce qui nous concerne – mais nous ne sommes pas rémunérés par le CNRS -, l'implantation d'une cornée artificielle dans le cadre d'une *augmentation* transhumaniste des forces de l'ordre (avec l'aide de citoyens « *vigilants* ») ne soulève aucun doute, mais un rejet radical.

« L'augmentation mutilante est condamnable et justifie des actes militants de piratage ». Jean-Gabriel Ganascia évoque Oscar Pistorius et ceux qui veulent l'imiter, ainsi que l'atteinte caractérisée à la législation sur l'expérimentation humaine. Il dénonce « l'insertion de dispositifs électroniques sur les cerveaux. Cette connaissance toute cuite qui tombe dans la tête de nos jeunes têtes blondes sans s'astreindre à étudier. Cela engendre de nouvelles formes d'aliénation fondées sur l'accaparement des facultés cognitives ». Il appelle à « prendre garde aux risques de nouvelles inégalités liées à ces implantations ».

« Ce qui passe pour une augmentation est en fait une mutilation » dit-il, avant de critiquer « la militance de la croyance en l'immortalité ».

Jean-Gabriel Ganascia souligne ici les menaces de l'augmentation humaine et du transhumanisme mais dans les médias, il prône à longueur de temps le développement de l'intelligence artificielle – c'est-à-dire de ses travaux et de sa carrière. Il ne croit aucunement à des formes d'autonomisation de la Technique⁹, et pense qu'il ne faut pas s'inquiéter, mais « démythifier l'intelligence artificielle ». Naïveté ou enfumage ? Ganascia cultive la dépolitisation des rapports de force. Il déclarait notamment en 2015 : « J'ai fait le choix de travailler sur l'IA [...] afin qu'elle permette d'accroître la conscience de l'homme : que l'on puisse par exemple, grâce à l'IA, mieux apprécier des textes littéraires, mieux saisir les influences mutuelles, mieux en comprendre la genèse... Cela accroît notre propre intelligence, pas celle de la machine. »¹⁰ Si Ganascia a besoin d'une prothèse électronique pour apprécier les textes littéraires, la littérature ne peut rien pour lui. Hélas, il n'existe aucun programme informatique pour soigner l'impudence et la mauvaise foi des scientifiques.

⁸ Professeur d'informatique à l'université Pierre-et-Marie-Curie, où il mène des recherches sur l'intelligence artificielle. Il dirige l'équipe ACASA (Agents Cognitifs et Apprentissage Symbolique Automatique) au Laboratoire informatique de Paris 6 (LIP6).

⁹ Jacques Ellul, *Le Système technicien*, 1977, Calmann-Lévy, réédition Le Cherche Midi, 2004, 2012.

¹⁰ <https://www.latribune.fr/technos-medias/informatique/l-intelligence-artificielle-est-partout-dans-nos-vies-537091.html>

Emmanuel Daoud, avocat du cabinet Vigo, s'exprime avec éloquence. Il formule de nombreuses critiques à l'égard du transhumanisme et des prophéties technologiques en parlant d'un « *ensemble d'alibis et de complaisances* » consistant à « *faire le mal au nom du bien* ».

Estimant que « *le transhumanisme doit être déclaré comme l'ennemi public numéro 1 de notre société* », Daoud salue « *les hommes et les femmes qui n'ont pas renoncé à la vraie vie* ». Il ajoute que « *ces gens qui mènent ce combat contre le transhumanisme sont des résistants, des lanceurs d'alerte* » et qu'« *il faut dénoncer une logique qui opère clandestinement entre exploitation abusive de la planète et optimisation de l'être humain... on retrouve la même logique d'argent, de profit, de réserver l'accès de ces technologies à quelques uns...cette société est totalitaire !* » Un souffle de mauvais esprit nous traverse : si ces technologies étaient offertes à tous, l'exploitation de la planète et l'augmentation des êtres humains seraient-elles moins condamnables ?

Emmanuel Daoud évoque le contexte de l'état d'urgence et la dérive vers une police administrative, une police préfectorale. Dénonçant le système de surveillance généralisée qui est le propre des systèmes totalitaires : « *c'est à se demander si notre destin n'est pas entre les mains de sept ou huit multinationales* ». Il cite « *l'apôtre, le chantre de la désobéissance civile* », Henry-David Thoreau : « *Que votre vie soit un contre-frottement pour arrêter la machine.* »

Selon lui, les bio-résistants étaient en droit d'agir, de résister. Ils ont décidé de nous alerter sur le système « *SuperVision* », « *symptomatique de la domination de la technique sur l'humain* ». Voulons-nous d'une société fragmentée où des transhumains prennent le pouvoir sur les humains ? Une telle division entre les « *gagnants du progrès technologique* » et les « *victimes du progrès technologique* » est-elle souhaitable ? « *Vous devrez lancer ce message de protection à l'égard des plus démunis !* » dit Daoud à la Cour. « *Il faut que vous ayez cette passion de l'égalité !... l'implantation de cette e-cornée, ce n'est ni plus ni moins que nous transformer en cobayes !* »

L'avocat s'alarme sur le fait que ces dispositifs font de nous des machines, des pièces d'un puzzle technique. Il revient sur la responsabilité de sociétés françaises comme Amesys et Qosmos dans la mise en place de systèmes de surveillance et de contrôle, notamment en Libye et en Syrie.¹¹

Citant les révélations de l'affaire Snowden en 2013, l'avocat alerte les magistrats : « *Je sais que votre Cour n'a pas la mémoire courte...cette e-cornée est contrôlée par des tiers, par le ministère de l'Intérieur... je ne sais pas ce que l'on va enregistrer, géolocaliser, conserver !* »

Proclamant un droit à la résistance contenu dans l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Daoud évoque le suprême recours à la révolte contre la tyrannie et l'oppression - un état de nécessité.

« En taule ! »

L'audience est suspendue, les juges se retirent derrière les tapisseries de la Cour d'appel pour délibérer.

¹¹ <https://information.tv5monde.com/info/traque-d-opposants-en-egypte-plainte-de-la-ldh-et-la-fidh-contre-la-societe-francaise-amesys>

A l'annonce du retour de la Cour, me trouvant dans les premiers rangs proche d'Alpha Alexandre, j'entends avec surprise le docteur taper du poing sur la table en s'exclamant : « *En taule !!! Et Snowden aussi !* ». Pitoyable.

Les magistrats rendent leur délibéré en recommandant la saisine de la commission de bioéthique. Nous sommes sauvés, sortez l'apéritif, vivent les experts. Il ne sera pas nécessaire de respecter le principe de précaution mais l'expérimentation devra être « *encadrée en cas d'augmentation transhumaniste irréversible [sic]* ». N'oublions pas la décision essentielle de créer ce fameux « *cybercode* », code de conduite pour la cybersphère. Nulle mise en cause des dispositifs de cornées électroniques, ni de la vision utilitariste d'une surveillance totale, mais le règne de la peur et la tyrannie technologique validés par le droit.

Voilà qui est instructif.

Valider l'usage de l'être humain comme un système de surveillance machinique dans le cadre d'*expérimentations encadrées*, donne la mesure de la considération des juristes pour notre humanité. Diffuser les lieux communs de « l'inéluctabilité » rend ces professionnels de la justice complices des manipulations technologiques de l'homme.

Tandis que les impasses écologiques de nos « modèles de développement » sont flagrantes, ce « procès du transhumanisme » célèbre la course vers une posthumanité technologiquement modifiée : on voit le degré de conscience de ces magistrats, avocats, professeurs de droit, éditeurs et institutions.

Voilà qui éclaire le terrain gagné par l'idéologie technolibérale. Derrière les jeux de dupes entre Laurent Alexandre et Jean-Gabriel Ganascia¹², l'institution judiciaire se plie à l'air du temps technicisé, adorateur des « intelligences artificielles », soumis aux NBIC et au transhumanisme. Mascarade destinée à nous acclimater au techno-totalitarisme et à valider la politique du fait accompli.

La manœuvre se poursuivra le 4 octobre 2018, avec cette fois le « procès de l'intelligence artificielle », organisé par la Cour d'appel de Paris et l'association Jurisnautes, en partenariat avec l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et les éditions Dalloz. A nouveau, il ne sera pas question du bien-fondé du monde-machine et de la déshumanisation, mais d'un fait divers techno-banal : un accident de la route provoqué par des voitures dites « autonomes ».

Les Chimpanzés du futur ne compteront pas sur ces technocrates en robe rouge ou noire pour défendre leur humanité.

Edouard V. Piely

Juin 2018

¹² Alpha Alexandre et Jean-Gabriel Ganascia soufflent ainsi alternativement le chaud et le froid. Comme un petit numéro bien rôdé, agrémenté d'un vernis de précautions juridiques dont la Cour se contente pour entériner les mystifications de l'innovation et la fable d'un « Progrès » sans fin et sans risque.

« Je dirai : l'homme ne vit pas dans la gestion, mais dans le risque et la mise à l'épreuve. Je dirai encore : les constructions institutionnelles surgissent de là, d'une nécessité, pour l'espèce parlante, de faire face à l'abîme indicible du sujet, par la mise en œuvre de l'impératif de symbolisation généalogique. Sur cette base seulement, l'individualisme peut jeter le masque, se laisser comprendre comme figure tragique de la modernité, faire enfin l'objet de critiques pertinentes quant à ses effets normatifs pour au moins circonscrire l'effet dévastateur le plus aisément repérable, la désobjectivation de masse qu'il induit sous couvert, au versant juridique des choses, d'une libération indéfinie de l'homme. »

Pierre Legendre, *Leçons VI*, Fayard, 1992, p. 75